

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° W19-548293

43508

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00 329 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MOUMMAN KHADIJA

Date de naissance :

Adresse :

Tél : 06.75.37.58.82 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection oal

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 12 OCT. 2020

Signature de l'adhérent(e) : 

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

وصفة طبية
Ordonnance

Casablanca, le : 22/07/2020

Moumou Khadija.

1471 ✓

- Théalose ODS X 01 mois

1 gtt x 4 / j

- Frakidex ODS) X 08
1 gtt x 4 / j) jours



PHARMACIE AN-NIA
1 ot. Assafa Imm 18 N°4A
Oulfa - Casablanca
Tél : 05 22 93 46 33

HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

F A C T U R E

N° : 70366 / 2020 du 22/07/2020

Nom patient	MOUMMOU KHADIJA	Entrée	22/07/2020
	PAYANTS	Sortie	22/07/2020

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
EXAMENS BIOLOGIE	1,00	B0090	108,00	108,00
			<i>Sous-Total</i>	108,00
Total Clinique				108,00

<i>Arrêtée la présente facture à la somme de :</i>	
CENT HUIT DIRHAMS	Total 108,00

Laboratoire National de Référence
 Tel : 05 29 05 02 33
 E-mail : labo@clin-dck.ma

وصفة طبية
Ordonnance

Casablanca, le :

22/7/20

Khadija

Et laugie

→ Et mycologique

Laboratoire National de Référence
Tél : 05 29 05 02 33
E-mail : labo@hckm.ma
Tél : 05 29 05 02 33
E-mail : labo@hckm.ma

Prof. Essaad M. Zaidi
Hôpital Cheikh Khalifa
Laboratoire National de Référence
Mycologie

Date : 22/7/22

Quittance - Paiement espèces 0493852

IPP :

N° D'admission : Montant : 108 DAS

Patient : MOUMMOU KHADJA

Cachet



HÔPITAL UNIVERSITAIRE
INTERNATIONAL CHEIKH KHALIFA
SOINS FORMATION RECHERCHE

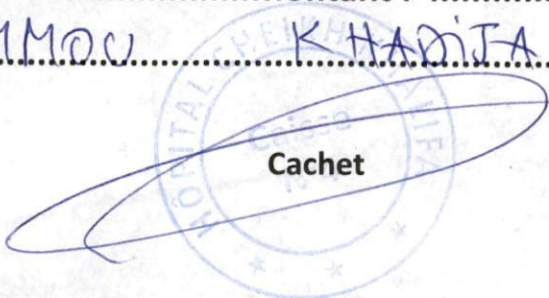
Date : 22 / 07 / 2020

Quittance - Paiement espèces 0496640

IPP :

N° D'admission : Montant : 300 DHS

Patient : MOHAMMED KHADIFA



Cachet

F A C T U R E

N° 70 309 / 2020 du 22/07/2020

Nom patient : **MOUMMOU KHADIJA**

Entrée 22/07/2020

Prise en charge : **PAYANTS**

Sortie 22/07/2020

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
<i>PRESTATIONS INTERNES</i>				
- Consultation ORL	1,00		300,00	300,00
			Sous-Total	300,00
Total Frais Clinique				300,00

<i>Arrêtée la présente facture à la somme de :</i>		Total	300,00
TROIS CENTS DIRHAMS			

Encaissements	Espèces				Total encaissé	Solde
	300,00				300,00	0,00

Hôpital Cheikh Khalifa Ibn Zaid
 Tél : 05 29 03 53 45
 Fax : 05 22 89 28 54
 E-mail : contact@ckh.ae
 N° INP 090061862